



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 juillet 2015**

L'an deux mil quinze, le premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, Maire.

Etaient Présents : Mmes Corinne BOND, Laurence DOS ANJOS, Andrée GERLAND, Annette HENAULT, Catherine TARDY, Florence TUCHOLSKI, MM Jacques DESPLEBIN, Yannick JAUCEN, Denis LACOUR, Yann MEHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES.

Absent : M. Wilfried CHARLES.

Excusés : M. Achille NTZANIS et Mme Evelyne SANSIQUIER.

Secrétaire de séance : M. Yannick JAUCEN.

Assiste: Madeline TROMAS, secrétaire de la collectivité.

Le compte-rendu du 10 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

**1/01-07-2015 MARCHE DE TRAVAUX : REALISATION DES TRAVAUX CONNEXES
SUR LES COMMUNES DE FLEURE-LHOMMAIZE DANS LE CADRE D'UN
AMENAGEMENT FONCIER : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE LOT 1 (VRD) ET
LOT 2 (TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX).**

Monsieur le Maire rappelle les entreprises ayant répondu au marché. **Pour le lot 1 (VRD)** : RAOUL TP, COLAS, SIRE DRAINAGE, EURL BLANCHET, **pour le lot 2** (travaux environnementaux) : SARL VIVE II, SVJ PAYSAGE, CHUPIN ESPACES VERTS, ID VERDE et PAYSAGE ET PEIPINIERES. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 02 juin pour une première analyse puis le 17 juin pour recueillir l'analyse des offres du bureau d'études ABSCISSE.

L'entreprise COLAS pour un montant de 259 205,70 €HT soit 311 046,84 € TTC et ID VERDE pour un montant de 78 161,24 € HT soit 93 793,49 €TTC sont proposées. Elles sont les « mieux disantes » au regard des critères demandés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- *de retenir l'entreprise COLAS pour le lot 1 et l'entreprise ID VERDE pour le lot 2,*
- *d'autoriser le Maire à signer les pièces afférentes à ce marché de travaux.*

2/01-07-2015 AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES.

Monsieur le Maire rappelle que 5 bureaux d'études ont été consultés. Seulement 4 ont répondu à la consultation à savoir : BET TOUCHARD, COE, PLAN URBA SERVICES et ABSCISSE.

Les commissions voirie et urbanisme se sont réunies le 08 juin pour l'ouverture des plis sans entériner l'entreprise retenue faute d'informations suffisantes. Monsieur le Maire a souhaité que des informations complémentaires soient apportées c'est pourquoi il a souhaité que les commissions voirie et urbanisme se réunissent le 01 juillet 2015 à 18h pour avis sur l'entreprise à retenir. Les commissions sont unanimes le BET TOUCHARD est le mieux disant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- *de retenir le BET TOUCHARD comme bureau d'études chargé de l'aménagement du centre bourg pour un pourcentage de 2.4 % du montant total HT estimé des travaux à la phase définitive du projet.*
- *d'autoriser le Maire à signer les pièces afférentes à cette consultation.*

3/01-07-2015 ACHAT DEBROUSSAILLEUSE : VIREMENT DE CREDITS.

Suite à la panne soudaine de la débroussailleuse achetée en 2001, il convient d'en acquérir une nouvelle. Pour se faire, il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

⌘ Budget Mairie

- du C/020 (dépenses imprévues) - 1000 €
- au C/21578 opération 0043 (acquisition de matériel) + 1000 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- *l'achat de ce nouveau matériel,*
- *autorise Monsieur le maire à effectuer les virements afférents à cet achat.*

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des questions diverses suivantes :

Taxe d'aménagement liée à la construction JAMMET via la Communauté de Communes des Vallées du Clain.

Par courrier du 09 juin dernier, La Communauté de Communes demande une exonération de la taxe d'aménagement (part communale) estimait à 9 644.40€.

Monsieur le Maire s'étant rapproché des Services de la DDT (service fiscalité) Mme Corinne MOUADDINE, cette exonération n'est pas possible. Il aurait fallu que le conseil municipal délibère avant le 30/11/2014 soit pour une exonération partielle soit pour une exonération totale.

Par conséquent, la demande de la Communauté de Communes ne pourra aboutir à aucune exonération.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réfléchir à prendre ce type de délibération pour cette fin d'année éventuellement.

Impayés de la commune : Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal, que la trésorerie lui a transmis l'état des restes à recouvrer. Le total des restes se chiffre à environ 42 000 €. Monsieur le Maire précise que 25 000 € seront payés dans le cadre d'une taxe d'aménagement, 5000 à 6000 € devraient être réglés rapidement. Pour le reste 11000€, il n'est pas sûr que cet argent soit encaissé un jour. Il propose qu'un règlement soit élaboré par la commission scolaire pour la rentrée prochaine avec des critères précis pour éviter une telle situation d'impayés. 70% des familles ne paient pas à temps voire jamais. Monsieur le Maire se rapprochera d'un juriste afin que le règlement élaboré ne soit pas opposable. De plus, un courrier aux familles redevables sera adressé courant juillet en leurs proposant un échéancier.

Aménagement foncier LGV suite à DIUP du 10 janvier dernier : Monsieur le Maire fait le point sur la réunion du 01 juillet 2015 à 10h à la Communauté de Communes des Vallées du Clain avec Mickael BAUDET (chef de projet aménagement foncier) sur la présentation de la procédure de mise en place des Commissions d'Aménagement Foncier, en lien avec la Ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges. Ces commissions seront départementales mais aussi intercommunales (choix retenu par les élus du conseil communautaire). Il faudra désigner en septembre prochain les personnes de notre commune qui siégeront à la commission intercommunale (agriculteurs, élus).

La chambre d'agriculture qui travaille en partenariat avec le Conseil Départemental sur ce sujet, réunira vers le 20 juillet prochain les agriculteurs pour les communes concernées par le tracé LGV.

Caravanes stationnées sur terrain privé : Monsieur le Maire a été contacté par un habitant pour cette affaire et la gendarmerie est prévenue de ce stationnement sur terrain privé. La gendarmerie se rendra sur les lieux le 02 juillet pour relever les identités des occupants.

Fête des écoles : Monsieur le Maire remercie la commission communication pour la remise des cadeaux aux enfants de CM2 (clés USB+boitiers). Cette action a été appréciée aux yeux de certains parents et pour d'autres l'idée n'a pas convaincu.

Droit de Préemption Urbain : Monsieur le Maire fait part qu'il a signé récemment 3 demandes stipulant que la commune ne préemptait pas pour les biens appartenant à:

- GESLIN Gaston et DIGUET Yvonne, bien vendu à MILHAROUX Cyril.
- Famille RICHARD, bien vendu à Fabrice PITAUD et Mme Corinne PETAVY.
- TAILLE/DUQUERROIR/PATRIER, bien vendu à Damien REMBLIER / Laure.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h34